

MEMORIAL



Memorial

DU

DES

Grand-Duché de Luxembourg.

Großherzogthum Luxemburg.

Samedi, 16 mai 1908.

N. 28.

Samstag, 16. Mai 1908.

*Loi du 21 avril 1908, portant règlement des comptes généraux de l'Etat pour l'exercice 1905.*

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 104 de la Constitution et l'art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État du 9 janvier 1852 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'État pendant l'exercice 1905 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 5 août 1907 par Notre Directeur général des finances ;

Vu les observations de la Chambre des comptes ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 10 avril dernier et celle du Conseil d'État du 11 du même mois, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'État pendant l'exercice 1905, annexé à la présente loi, est arrêté :

I. en recettes effectives, y compris fr. 11,920,17¼ for-

**Gesetz vom 21. April 1908, wodurch die allgemeinen Jahresrechnungen des Staates von 1905 abgeschlossen werden.**

Wir **Wilhelm**, von Gottes Gnaden Großherzog von Luxemburg, Herzog von Nassau, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Art. 104 der Verfassung und des Art. 37 des Gesetzes über das Rechnungswesen des Staates, vom 9. Januar 1852 ;

Nach Einsicht der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staatsfonds von 1905 und der allgemeinen Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Spezialfonds vom nämlichen Jahre, beide Rechnungen von Unserem General-Direktor der Finanzen am 5. August 1907 aufgestellt ;

Nach Einsicht der Bemerkungen der Rechnungskammer ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrates ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidung der Abgeordnetenversammlung vom 10. April 1908 und derjenigen des Staatsrates vom 11. desj. Mts., wonach eine zweite Abstimmung nicht erfolgen wird ;

haben verordnet und verordnen :

**Art. 1.** Die allgemeine Rechnung der Einnahmen und Ausgaben des Staates während des Dienstjahres 1905, welche gegenwärtigem Gesetze beifolgt, ist abgeschlossen :

I. Für die wirklichen Einnahmen, mit Einschluß von 11,920 17¼ Fr.

mant l'excédent des recettes de l'exercice 1904, a . . . fr.	14,257,264 27½
En dépenses effectives, à fr.	14,244,962 10
Soit un excédent de recettes effectives de . . . . . fr.	12,302 17½
II. En recettes pour ordre, a . . . . . fr.	2,056,676 09½
En dépenses pour ordre, y compris l'excédent de dépense pour ordre de l'exercice 1904 par fr. 608,281 58½, a . . . fr.	1,253,056 33½
Soit un excédent de recettes pour ordre de . . . . . fr.	803,619 76
<b>Art. 2.</b> L'excédent en recettes, à la fin de l'exercice 1905, des fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :	
Centimes additionnels pour chemins vicinaux . . . . . fr.	48 00
Fonds des dépenses communales . . . . . fr.	101,826 49½
Cautionnements de toute nature . . . . . fr.	8,261,025 46
Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée . . . . . fr.	883,525 00
Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés. . . . . fr.	8,049 53
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat fr.	37,687 92
Biens séquestrés . . . . . fr.	741 93
Consignations et dépôts fr.	707,585 15½
Masse des détenus . . . . . fr.	3,564 21½
Douane. — Timbres adhésifs vendus . . . . . fr.	13,182 34½
Postes. — Fonds pour mandats. . . . . fr.	259,995 27

welche den Einnahmenüberschuß des Rechnungsjahres 1904 bilden . . . . . Fr.	14,257,264 27½
Für die wirkliche Ausgabe . . . . . Fr.	14,244,962 10
Demnach ein wirklicher Einnahmenüberschuß von . . . . . Fr.	12,302 17½
II. Für die Einnahme für Rechnungsordnung. . . . . Fr.	2,056,676 09½
Für die Ausgabe für Rechnungsordnung mit Einschluß des Ausgabenüberschusses des Rechnungsjahres 1904 von Fr. 608,281 58½ . . . . . Fr.	1,253,056 33½
Demnach ein Einnahmenüberschuß für Rechnungsordnung Fr.	803,619 76
<b>Art. 2.</b> Der Einnahmeüberschuß der in der Staatskasse hinterlegten Spezialfonds, Ende 1905, ist gemäß der gegenwärtigen Gesetze angefügten Rechnung festgesetzt, wie folgt :	
Zusatzcentimes für Gemeinde- wegebau. . . . . Fr.	48 00
Gemeinde = Ausgabenfonds . . . . . Fr.	101,826 49½
Cautionen jeder Art. . . . . Fr.	8,261,025 46
Der Verwaltung der Studienbörse am Athendäum gehörige Fonds . . . . . Fr.	883,525 00
Staatsschuld — Verjährte oder nicht eingelöste Stücke und Coupons . . . . . Fr.	8,049 53
Erblose, dem Staate noch nicht anheimgefallene Nachlassenschaften . . . . . Fr.	37,687 92
Sequestrierte Güter . . . . . Fr.	741 93
Consignationen und Hinterlegungen . . . . . Fr.	707,585 15½
Gefangnisse. — Gefangenmasse. . . . . Fr.	3,564 21½
Zollamt. — Verkaufte Stempelmarten . . . . . Fr.	13,182 34½
Posten. — Postanweisungsfonds. . . . . Fr.	259,995 27

Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels. fr. 1,426,375 00

Placement des sommes provenant du rachat des concessions minières . . . . fr. 1,500,000 00

Total . . . fr. 13,203,406 34

D'où il y a à déduire l'excédent de dépense du fonds des impositions communales. fr. » 20

Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la caisse de l'Etat de fr. 13,203,406 14

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Santa Margherita, le 21 avril 1908.

Pour le Grand-Duc :  
Son Lieutenant-Représentant,  
MARIE-ANNE.

Le Directeur général  
des finances,  
M. MONGENAST.

Den auf Gegenseitigkeit beruhenden Hilfskassen gehörige Fonds . . . . . Fr. 1,426,375 00

Anlegung der von dem Rückkauf der Minenconcessionen herührenden Summen. . . Fr. 1,500,000 00

Total . . . Fr. 13,203,406 34

Hiervon ist abzurechnen der Ausgabe-Überschuß des Fonds der Gemeinde-Auflagen. . Fr. „ 20

Mithin Einnahme-Überschuß für Spezial-Staatsfonds von . . . . . Fr. 13,203,406 14

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Santa Margherita, den 21. April 1908.

Für den Großherzog :  
Dessen Statthalterin,  
Maria Anna.

Der General-Direktor  
der Finanzen,  
M. M o n g e n a s t.

(ANNEXES.)

*Compte général des recettes et des dépenses de l'État pour 1905.*

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PRÉVISIONS pour 1905.	RECETTES effectuées.
<b>Chapitre I<sup>er</sup>. — Recettes.</b>			
Section I <sup>re</sup> .			
1	Excédent présumé des recettes de l'exercice antérieur . . . . . fr	254,000	» »
Section II. — Contributions directes et accises.			
2	Contribution foncière :		
	a) Propriétés non bâties . . . . . 480,000	940,000	962,993 93
	b) Propriétés bâties (sol et élévation) . . . . . 460,000		
3	Contribution mobilière et patentes . . . . .	1,200,000	1,240,736 53
4	Impôt sur les mines et minières. . . . .	190,000	214,030 23
5	Impôt sur les cabarets . . . . .	380,000	361,028 »
6	Eau-de-vie indigène ou importée de l'Allemagne :		
	a) Eau-de-vie indigène . . . . . 725,000	750,000	792,042 79
	b) Eau-de-vie importée de l'Allemagne, . . . . . 25,000		

ARTICLES.	LIBELLÉ.	PREVISIONS pour 1905.	RECETTES effectuées.
7	Bière . . . . .	195,000	215,279 »
8	Recouvrement des frais de poursuite . . . . .	2,400	» )
9	Remboursement par des communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secretariats . . . . .	2,000	1,093 52
10	Extraits du cadastre . . . . .	1,200	896 »
11	Recettes diverses . . . . .	1,000	256 58
		3,661,600	3,788,376 63
	<i>Section III. — Douanes.</i>		
12	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :		
	a) Droits d'entree . . . . .	2,550,000	
	b) Sucre de betteraves . . . . .	540,000	
	c) Sel . . . . .	275,000	
	d) Tabac indigène . . . . .	57,000	
	e) Vins mousseux . . . . .	40,000	
	f) Droits de statistique . . . . .	29,000	
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière	22,000	
	Recettes diverses (droits d'entrepôt, amendes, etc.) . . . . .	7,000	
		3,520,000	3,969,473 15
	<i>Section IV. — Enregistrement et domaines</i>		
13	Enregistrement . . . . .	620,000	707,587 59
14	Greffe . . . . .	19,000	20,329 83
15	Hypothèques . . . . .	100,000	119,018 79
16	Successions . . . . .	290,000	154,915 80
17	Centimes additionnels . . . . .	308,700	299,744 07
18	Timbre . . . . .	245,000	259,497 89
19	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc.	6,000	6,018 33
20	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudes, confiscations en numéraire . . . . .	100,000	70,355 60
21	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger . . . . .	20,000	19,419 50
22	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance . . . . .	1,500	1,948 28
23	Ferme de la pêche et des passages d'eau . . . . .	11,200	11,534 05
24	Frais de garde de bois communaux . . . . .	19,000	19,343 15
25	Ventes immobilières . . . . .	2,000	7,140 28
26	Ventes mobilières . . . . .	300,000	230,432 68
27	Produit des pepinières de l'État . . . . .	5,200	7,007 87
28	Rentes des concessions minières . . . . .	147,000	164,552 69
29	Locations . . . . .	8,000	8,948 10
30	Frais de vente d'immeubles . . . . .	500	2 8

ARTICLES.	LIBELLE.	PRÉVISIONS pour 1905.	RECETTES effectuées.
31	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières . . . . .	12,500	16,572 89
32	Taxes et annuités des brevets d'invention etc. . . . .	31,700	35,190 »
33	Assistance judiciaire et procédure en débet, recouvrements etc . . . . .	4,600	14,790 29
34	Recettes diverses . . . . .	3,400	7,740 73
	<i>Section V. — Postes, télégraphes et téléphones.</i>	<u>2,555,300</u>	<u>2,482,288 26</u>
35	Postes. — Taxes des lettres et autres recettes . . . . .	1,120,000	1,249,446 33
36	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes . . . . .	73,000	83,769 76½
37	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes . . . . .	192,000	216,512 82
	<i>Section VI. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham et maison de santé d'Ettelbruck.</i>	<u>1,385,000</u>	<u>1,549,758 91½</u>
38	Produit du travail des détenus . . . . .	80,000	64,823 63
39	Recettes diverses du service économique . . . . .	4,000	1,197 12
40	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires :		
	a) Sourds-muets . . . . .	4,000	
	b) Dépôt de mendicité . . . . .	8,000	
	c) Hospice du Rham . . . . .	43,000	
	d) Maison de santé d'Ettelbruck. . . . .	74,000	
	<i>Section VII — Recettes diverses.</i>	<u>240,000</u>	<u>248,247 77½</u>
41	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions . . . . .	305,000	333,317 81
42	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges et part de la commune d'Esch-sur-l'Alzette dans les dépenses de l'école industrielle y établie; minerval à payer par les élèves de ces établissements; — contingent de la commune d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci, — produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans . . . . .	95,000	102,681 34
43	Droits à payer par les recipiendaires pour l'obtention des grades . . . . .	8,000	14,650 »
44	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	6,000	3,750 »
45	Remboursement de la subvention de fr. 8,000,000, accordée pour la construction des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (art. 9 de la convention — loi du 11 novembre 1902-3 avril 1903), 3 <sup>e</sup> annuité . . . . .	500,000	500,000 »
46	Versements par les sociétés des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance . . . . .	27,170	26,762 10

130

ARTICLES.	LIBELLÉ	PRÉVISIONS pour 1905	RECETTES effectuées
47	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains . . . . .	40,000	37,285 03
48	Remboursement des dépenses du Crédit foncier et de la Caisse d'épargne . .	45,000	39,569 80
49	Intérêts de la dotation du Crédit foncier . . . . .	45,000	15,000 »
50	Excédent de recettes de comptes extraordinaires . . . . .	3,000	31,799 26½
51	Remboursement par d'anciens élèves boursiers . . . . .	700	30 »
52	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature . . . . .	24 000	7,238 31
53	Intérêts de fonds en dépôt		
	a) Fonds de l'Etat . . . . . 30,000	105,000	133,825 88
	b) Fonds de consignations . . . . . 15,000		
	c) Intérêts et remboursement d'obligations acquises par l'Etat . 60,000		
53bis	Vente d'obligations appartenant à l'Etat. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire	920,094 90
54	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la maternité . . . . .	4,000	5,725 »
55	Laboratoire bactériologique — produit des analyses . . . . .	8,000	2,585 »
56	Fondation Norbert Metz et Cecile Metz — revenus . . . . .	9,000	» » »
57	Impôt spécial — incendie. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire	32,884 94
		4,194,870	2,207,199 37½
	Total des recettes. . . . .	12,780,770	14 245 344 10½
	<b>Recettes pour ordre</b> (Credits non limitatifs et sans distinction d'exercice)		
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avancés à la douane grand-ducale . . . . .	150 000	295,404 44
2	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal . . . . .	1 000,000	1,300,000 »
3	Postes — Remboursements aux offices étrangers . . . . .	450,000	29,847 78
4	Telegraphes et telephones — Remboursements aux offices étrangers, frais d'experts et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables . . . . .	5,000	45,597 72½
5	Chemins de fer à petite section — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation . . . . .	6,800,000	403,000 »
6	Chemins de fer à petite section — Intérêts et amortissement de cet emprunt. . . . .	277,640	312,826 48
	Total . . . . .	8 382,640	2,056 676 09½

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	<b>Chapitre II. — Dépenses.</b>			
	Section I <sup>e</sup> . — <i>Liste civile.</i>			
1	Liste civile . . . . .	200,000	200,000 »	200,000 »
	Section II. — <i>Gouvernement.</i>			
2	Traitements du ministre d'Etat, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement. . . . .	67,900	68,033 »	68,032 94
3	Traitements du personnel des bureaux et des huissiers de salle du Gouvernement . . . . .	80,000	88,867 »	87,775 74
4	Frais de route et de séjour . . . . .	2,250	375 »	364 14½
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises), y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 272,45.	19,000	26,600 06	26,565 58½
6	Statistique . . . . .	28,000	28,000 »	23,814 89
7	Dépenses pour distinctions honorifiques . . . . .	6,000	274 94	7 50
8	Dépenses diverses . . . . .	1,500	1,500 »	1,397 50
	Section III. — <i>Chambre des députés.</i>	213,650	213,650 »	207,958 30
9	Chambre des députés . . . . .	40,000	40,000 »	40,000 »
9bis	Id. — Restant du dernier exercice. . . . .	36,900	36,900 »	36,800 34
	Section IV. — <i>Conseil d'Etat.</i>	76,900	76,900 »	76,800 34
10	Conseil d'Etat. . . . .	25,000	25,000 »	19,065 34
	Section V. — <i>Secrétariat du Grand-Duc.</i>			
11	Traitement du secrétaire; frais de bureau et frais de déplacement et autres . . . . .	9,800	9,800 »	7,332 68
	Section VI. — <i>Relations extérieures.</i>			
12	Légations . . . . .	20,000	19,750 88	8,564 50
13	Consulats. . . . .	7,200	7,449 12	7,449 12
14	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la cour permanente d'arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice) . . . . .	1,000	1,000 »	243 68
15	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger . . . . .	12,600	12,600 »	11,874 22½
		40,800	40,800 »	28,431 52½

ARTICLES.	LIBELLÉ	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
<i>Section VII. — Justice.</i>				
16	Traitements, suppléments de traitement et indemnités des magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire, y compris fr. 2698,77 provenant d'un exercice antérieur . . . . .	334,000	339,493 97	339,493 97
16 bis	Classement des minutes des notaires. . . . .	1,500	1,500 »	1,500 »
17	Frais de bureau des justices de paix . . . . .	2,400	2,400 »	2,400 »
18	Dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers	14,000	12,826 82½	10,663 50
19	Frais de bureau (impressions et bibliothèques, les bibliothèques du barreau comprises), et frais de chauffage et d'éclairage, y compris fr. 1480, provenant d'exercices antérieurs . . . . .	28,000	25,907 22½	25,907 22½
20	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police . . . . .	6,000	6,000 »	5,986 11
21	Frais de route et de séjour. . . . .	1,000	683 59	212 90
22	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire . . . . .	400	400 »	» »
23	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif). . . . .	4,700	4,700 »	4,529 23
24	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger; indemnité des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance accidents (arrête g.-d. du 17 février 1903, art 31) — ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.) . . . . .	123,000	123,000 »	133,752 54
25	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires, frais de déplacement à payer aux gendarmes pour suivre un cours d'inspection des viandes à l'abattoir . . . . .	18,000	16,073 51	11,905 74
26	Huissiers audienciers, traitement des concierges . . . . .	6,500	6,814 88	6,814 88
27	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif)	1,000	1,000 »	» »
<i>Section VIII. — Cultes.</i>		<u>542,500</u>	<u>542,500 »</u>	<u>544,866 09½</u>
<i>a) Culte catholique,</i>				
28	Traitements du clergé . . . . .	438,500	438,500 »	434,889 96

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
29	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale. . . . .	2,800	2,800 »	2,800 »
30	Indemnité de cent francs maintenue à titre transitoire en faveur des desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés (loi du 1 <sup>er</sup> mai 1894, art. 4) .	2,100	2,100 »	2,000 »
31	Séminaire — traitement du directeur et des professeurs	15,000	15,000 »	14,994 72'
32	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire.	3,000	3,000 »	3,000 »
33	Subside pour la bibliothèque du Séminaire . . . . .	300	300 »	300 »
34	Subside pour le culte catholique (y compris 1000 fr. pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens) et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités limitrophes du territoire grand-ducal . . . . .	8,000	8,000 »	8,000 »
	<i>b) Culte protestant.</i>			
35	Traitement du pasteur protestant à Luxembourg . .	2,870	2,870 »	2,869 92
36	Subside . . . . .	1,500	1,500 »	1,500 »
	<i>c) Culte israélite.</i>			
37	Traitement du rabbin . . . . .	2,870	2,870 »	2,869 92
38	Subside . . . . .	1,500	1,500 »	1,500 »
	<i>Section IX. — Corps de gendarmerie et des volontaires.</i>	478,440	478,440 »	474,721 52
39	Corps de gendarmerie et des volontaires, y compris un restant de fr. 750 de l'exercice 1903. (Loi du 14 février 1905.) . . . . .	468,000	468,000 »	467,835 45½
40	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie.	35,100	35,100 »	35,093 30
	<i>Section X. — Chambre des comptes.</i>	503,100	503,100 »	502,928 75½
41	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires. . . . .	37,400	36,850 01	36,848 58
42	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues . . . . .	1,600	2,149 99	2,149 99
		39,000	39,000 »	38,998 57

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1903.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	<i>Section XI. — Recette générale.</i>			
43	Traitements du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier, d'un commis aux écritures et d'un commis expéditionnaire; — frais de contrôle — y compris un restant d'exercice antérieur . . . . .	17,775	17,775 »	17,761 62
44	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service . . . . .	4,725	4,725 »	4,725 »
		22,500	22,500 »	22,486 62
	<i>Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.</i>			
45	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les membres des conseils des taxateurs et ceux des conseils de revision . . . . .	280,000	280,808 41	280,808 41
46	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention du 22 mai 1896, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie . . . . .	3,000	4,294 25	4,294 25
47	Frais de route et de séjour . . . . .	27,200	25,980 71	25,980 71
48	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice). . . . .	32,000	33,535 92	33,535 92
49	Statistique des revenus fonciers . . . . .	300	» »	» »
50	Renouvellement partiel des plans cadastraux . . . . .	2,000	74 01	74 01
51	Frais de bureau de la Direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments et un restant d'exercice antérieur de fr. 85 . . . . .	17,000	18,020 80½	18,020 80½
52	Prélèvement sur les impôts au profit des communes, y compris les centimes additionnels et les impositions communales dus par l'État en vertu de l'art. 8 de la loi du 23 décembre 1889. (Crédit non limitatif) . . . . .	85,000	85,000 »	113,039 15
53	Expédition des rôles des contributions directes . . . . .	3,200	3,058 35	3,058 35
54	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; apposition de scellés sur les appareils en repos . . . . .	2,000	859 87	677 18
55	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions di-			

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	rectes; restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif) . . . . .	50,000	50,000 »	459,733 10
56	Dépenses diverses . . . . .	3,000	3,067 67½	3,017 32½
	<i>Section XIII. — Enregistrement et domaines.</i>	504,700	504,700 »	642,259 21
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration; indemnités fixes de déplacement des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. — Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux . . . . .	51,000	51,257 45	51,257 45
58	Frais de route et de séjour . . . . .	400	515 86	515 86
59	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif) . . . . .	80,000	80,000 »	81,637 12
60	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs . . . . .	8,000	5,320 32½	5,320 32½
61	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif) y compris un restant d'exercice antérieur de 36 fr. . . . .	6,000	6,000 »	2,338 27
62	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 13 mars 1892, sur la procédure en debet en matière de faillite, et de la loi du 23 mars 1893, sur l'assistance judiciaire et la procédure en debet, y compris un restant d'exercice antérieur de fr. 410 . . . . .	6,000	12,817 63	12,817 63
63	Restitutions. (Crédit non limitatif) . . . . .	1,700	1,700 »	4,475 04
64	Frais d'adjudication. . . . .	9,000	8,418 48	8,418 47
65	Frais de vente de terrains domaniaux. . . . .	2,500	16 70	16 70
66	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines, y compris fr. 112,50 provenant d'exercices antérieurs . . . . .	7,500	5,265 95½	5,258 06
67	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif). . . . .	4,000	4,000 »	113 60

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
68	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier . . . . .	8.000	8 854 90	8.854 90
69	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine et une dépense de 1000 fr. pour la publication d'un Recueil des lois sur les droits de timbre, d'enregistrement et de succession . . . . .	2 000	1.932 70	1.925 81
	Section XIV. — <i>Douanes.</i>	183.100	183.100 »	182.649 23½
70	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché	45.000	50.296 20	50.296 20
71	Gratifications et subside à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie . . . . .	11.700	8.756 42½	8.402 50
72	Loyers de locaux, mise en état de ceux-ci et menues dépenses . . . . .	14.000	9.812 63½	9.812 63½
72 bis	Recensement de la population en 1905 — frais d'impressions et indemnités aux agents (sans distinction d'exercice) . . . . .	16.000	17.834 74	17.796 10
	Section XV. — <i>Crédit foncier et Caisse d'épargne. — Caisses de crédit agricole et professionnel.</i>	86.700	86.700 »	86.307 43½
73	Crédit foncier et Caisse d'épargne. . . . .	40.000	39.569 80	39.569 80
73 bis	id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	5.000	4.977 84	» »
74	Frais de premier établissement de caisses de crédit agricole et professionnel (sans distinction d'exercice) . . . . .	1.000	1.452 36	1.452 36
	Section XVI. — <i>Pensions.</i>	46.000	46.000 »	41.022 16
75	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité, Suppléments, et augmentation de pensions. (Loi des 28 mars 1899 et 23 mai 1904.) (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	863.000	863.000 »	906.859 28
76	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessiteux . . . . .	10.000	10.000 »	9.908 35
	Section XVII. — <i>Travaux publics — administration.</i>	873.000	873.000 »	916.767 63
77	Traitements et frais de bureau du personnel. . . . .	100.000	99.857 »	99.507 33
78	Frais de route et de séjour. . . . .	20.500	21.941 »	21.936 76½
79	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage, y compris la prime d'assurance contre les accidents, tant des cantonniers que des ouvriers occupés par l'Etat . . . . .	130 000	129.000 »	128.593 99
80	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour			

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	le service des chemins repris, y compris la prime d'assurance contre les accidents. tant des cantonniers que des ouvriers occupés par l'Etat. . . . .	480,000	479,697 50	479,676 35½
81	Subside à la masse d'habillement des cantonniers . . . . .	6,000	6,004 50	5,958 25
	Section XVIII. — <i>Travaux publics — voirie.</i>	436 500	436,500 »	435,672 69
82	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage, y compris un restant d'exercices antérieurs . . . . .	420,000	420,000 »	416,849 21
83	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes . . . . .	50 000	50,000 »	45,774 87
83 bis	Redressement de la route dans la traversée de Clervaux; acquisition d'emprises et frais de procès . . . . .	5,600	5,600 »	5,594 38
84	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités. . . . .	100,000	100,000 »	77,986 55
85	Entretien des chemins repris par l'Etat . . . . .	650,000	645,029 »	624,162 68
86	Mise en état et redressement des chemins repris par l'Etat	350,000	352,360 »	352,359 68
87	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie. . . . .	100 000	102,611 »	102,610 75
88	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (loi du 13 janvier 1843) . . . . .	10 000	11,015 »	10,989 92
89	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics . . . . .	6,000	3,964 80	3,964 80
89 bis	Id. — Restant de l'exercice 1903 . . . . .	2,600	2,596 20	2,594 80
90	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercice clos. . . . .	71,000	71,570 »	71,361 95
91	Chemins de fer; frais de surveillance, études, conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg; dépenses diverses qui s'y rattachent, y compris un restant de fr. 2,000 de l'exercice 1903 . . . . .	30,000	31,536 »	31,535 59
92	Chemins de fer vicinaux: travaux d'amélioration et acquisition de matériel incombant aux propriétaires des lignes, y compris les frais d'études définitives.	100,000	100,000 »	99,876 28

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
93	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins repris par l'Etat; pépinières et élagage d'arbres . . .	20,000	19,000 »	18,495 25
94	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500	418 »	62 75
94 bis	Déviations de la route d'Echternach à Diekirch près la station de Grundhof . . . . .	12,000	12,000 »	12,000 »
	<i>Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.</i>	1,927,700	1,927,700 »	1,876,219 46
95	Palais grand-ducal à Luxembourg et Château de Walferdange — part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien . . . . .	15,000	15,000 »	15,000 »
96	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics; entretien du mobilier et acquisition de meubles; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie; taxe d'eau . . . . .	150,000	154,686 »	154,669 81
97	Etablissement de Mondorf-les-Bains — aménagement . . . . .	25,000	24,404 70	24,404 70
97 bis	Id. — Acquisition de terrains en 1904 et en 1905 et mise en état . . . . .	13,300	17,795 30	17,795 30
98	Travaux d'entretien de l'Hôtel épiscopal . . . . .	1,000	1,070 58	1,070 58
99	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'Etat.	30,000	26,100 »	26,048 53
99 bis	Agrandissement et appropriation de la Maison de santé à Ettelbruck (loi du 25 mars 1902) — 3 <sup>e</sup> crédit (sans distinction d'exercice) . . . . .	310,000	310,000 »	284,426 89
99 ter	Agrandissement de la maison d'arrêt et travaux d'appropriation à exécuter aux bâtiments des établissements pénitentiaires à Luxembourg . . . . .	13,000	11,670 »	11,659 73
99 3 <sup>e</sup>	Hôtel des postes et des télégraphes à Luxembourg-ville — agrandissement . . . . .	150,000	150,000 »	39,587 38
100	Construction d'un musée national. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.		
100 bis	Construction d'une école industrielle et commerciale à Luxembourg (sans distinction d'exercice) 2 <sup>e</sup> crédit.	100,000	100,000 »	99,999 90
101	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. — Fêtes publiques et illuminations . . . . .	42,000	42,790 »	42,789 40
102	Entretien des monuments historiques. . . . .	10,000	6,179 »	5,812 99

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
103	Embellissements dans diverses parties du pays. . . .	5,000	7,080 »	7,080 »
104	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos. . . . .	32,000	29,675 »	29 674 78
105	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500	349 42	155 62½
	Section XX. — <i>Domaines de l'Etat à Luxembourg.</i>	896,800	896,800 »	760,175 61½
406	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	5,000	5,000 »	5,000 »
107	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie et un restant d'exercices antérieurs. . . . .	30,000	30,000 »	28,552 34
108	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie.	20,000	20,000 »	20,000 »
108 bis	Etablissement de la voirie sur le plateau Bourbon, 2 <sup>e</sup> crédit.	p <sup>r</sup> mémoire.		
	Section XXI. — <i>Mines.</i>	55,000	55,000 »	53,552 34
109	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau	32,500	31,900 »	28,873 92
410	Frais de voyage . . . . .	5,500	6,100 »	6,067 89
141	Cadastre du terrain minier de la zone concessible ; — rectification et entretien de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. — Dépenses diverses et imprévues . . . . .	5,000	5,000 »	3,654 »
142	Frais de procès (sans distinction d'exercice). . . . .	10,000	10,000 »	» »
	Section XXII. — <i>Fonds communal.</i>	53,000	53,000 »	38,593 81
143	Prélèvement au profit des communes, à répartir entre toutes les sections un tiers d'après la population de fait constatée par le dernier recensement général, un tiers d'après les impositions communales des personnes physiques, payées l'avant-dernière année dans chaque section, y compris les centimes de majoration pour les chemins vicinaux — les habitants de la ville de Luxembourg étant censés payer, à raison de l'octroi, une imposition communale de 20 pCt, un tiers d'après l'impôt foncier tant sur la propriété bâtie que sur la propriété non bâtie dans chaque section . . .	500,000	500,000 »	500,000 »
	Section XXIII. — <i>Travaux communaux.</i>			
144	Subsides aux communes pour construction et réparations d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale . . . . .	100,000	97,278 »	97,278 »

ARTICLES.	LIBELLE.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
115	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux . . . . .	50,000	52,722 »	52,422 «
116	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique . . . . .	25,000	25,000 »	25,000 »
	<i>Section XXIV. — Dette publique.</i>	175,000	175,000 »	174,697 »
117	Annuités et frais. . . . .	500,000	500,000 »	498,907 50
118	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'État (sans distinction d'exercice) . . . . .	40,000	40,000 »	34,814 16
119	Intérêts des consignations et dépôts — lois des 12 février 1872 et 30 mai 1888 (Crédit non limitatif.) . . . . .	16,000	16,000 »	12,878 86
120	Acquisition de titres au porteur de fonds publics et frais (credit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5,000	5,000 »	51,400 «
121	Rentes de concessions minières dans l'intérêt des chemins de fer à petite section . . . . .	227,640	277,640 «	277,640 »
	<i>Section XXV. — Commissariat de district.</i>	838,640	838,640 »	875,640 53
122	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires; traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale . . . . .	33,000	33,730 »	33,729 35
123	Frais de route et de séjour des commissaires . . . . .	5,000	5,205 »	5,204 49
124	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux en conformité de la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 1904 . . . . .	10,000	9 065 »	7,008 17
	<i>Section XXVI — Administration forestière</i>	48,000	48,000 »	45,939 01
125	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes; frais de route et de séjour et frais de bureau des agents; indemnités fixes pour le contentieux forestier; frais de route et de séjour y relatifs; dépenses diverses et imprévues . . . . .	34,000	34,000 »	33,295 45
125 bis	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux . . . . .	6,000	6,000 »	3,423 38
126	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues; amélioration et transformation des haies à écorces . . . . .	55,000	54,197 95	41,498 43
127	Reconstitution d'un domaine forestier de l'Etat. . . . .	30,000	30,002 05	30,002 01

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
128	Frais d'entretien, de culture ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat . . . . .	5,000	5,800 »	5,795 »
129	Institution d'un enseignement forestier élémentaire à l'école agricole d'Ettelbruck; indemnités et frais de voyage de l'agent chargé du cours spécial et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière . . . . .	6,000	6,000 »	4,666 43
130	Subside à la masse d'habillement des préposés forestiers	6,000	6,000 »	6,000 »
	Section XXVII. — <i>Service sanitaire.</i>	142,000	142,000 »	121,680 42
131	Collège médical; frais de déplacement; visite des pharmacies, etc. . . . .	9,000	9,000 »	8,439 06
132	Médecins-inspecteurs — indemnités et frais de déplacement . . . . .	10,000	10,000 »	8,786 66
133	École d'accouchement — indemnités du personnel; — entretien des malades et des élèves; achat de trousse pour les élèves sortantes; — cours de récapitulation — frais; dépenses diverses . . . . .	17,000	18,888 06	18,887 93
134	Achat de médicaments antiseptiques et renouvellement des trousse à l'usage des sages-femmes . . . . .	2,000	2,462 »	2,406 97½
135	Traitements et indemnités des vétérinaires . . . . .	19,000	19,000 »	17,637 54
136	Subsides à des sages-femmes . . . . .	12,000	12,128 »	12,128 »
137	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies. . . . .	3,000	1,740 »	1,593 20
138	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie, etc. y compris fr. 542,93 d'exercices antérieurs . . . . .	5,000	3,892 94	2,510 38
139	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but. . . . .	100,000	100,889 »	100,862 43
140	Subside à l'Union antialcoolique . . . . .	1,500	1,500 »	1,500 »
141	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris le service de l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger . . . . .	21,000	20,000 »	19,182 48½
142	Menues dépenses. . . . .	500	500 »	» » »
		200,000	200,000 »	193,934 66

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1903.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	Section XXVIII. — <i>Etablissement thermal et hydrothérapique de Mondorf les-Bains.</i>			
143	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc . . . . .	15,000	15,000 »	15,000 »
144	Frais d'exploitation . . . . .	45,000	45,000 »	45,000 »
	Section XXIX. — <i>Postes, Télégraphes et Téléphones.</i>	60,000	60,000 »	60,000 »
145	Traitements du personnel du service; indemnités des surnuméraires, des comptables et des aides-surveillants. . . . .	415,000	422,241 09	420,903 94
146	Indemnités à des agents et à des employés pour services extraordinaires; frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. — Indemnités à des agents du service ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique et téléphonique. — Indemnités pour agences auxiliaires volontaires . . . . .	120,000	122,748 22	122,748 22
146 bis	Id. — Restant d'exercices antérieurs . . . . .	21,100	21,100 »	21,001 20
147	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents. . . . .	25,000	28,566 77	28,559 77
148	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos . . . . .	365,000	390,238 11	390,238 11
149	Loyer de locaux et mise en état de ceux-ci . . . . .	34,000	34,793 68	34,793 68
150	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux; transports des dépêches et des colis. . . . .	186,000	198,573 86	198,573 86
151	Impressions, timbres-poste, timbres télégraphe et cartes postales; frais de bureau de la direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville) et des bureaux ambulants et de relais . . . . .	58,000	62,257 57	62,257 57
152	Subside à la masse d'habillement des facteurs de poste . . . . .	30,000	30,000 »	30,000 »
153	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions; appareils télégraphiques et fournitures pour le service des appareils; frais de mobilier et d'installation de perceptions et agences, y compris les bureaux de la direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville, et un restant d'exercices antérieurs de fr. 11,500 . . . . .	43,000	38,720 61	38,275 58
154	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux . . . . .	1,000	1,071 »	1,071 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
155	Dépenses diverses et imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs de fr. 537 . . . . .	2,000	3,549 61	3,549 61
156	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphique et téléphonique; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice). . .	150,000	96,269 48	96,269 48
	<i>Section XXX. — Commission d'agriculture. — Service agricole.</i>	1,450,100	1,450,100 »	1,448,242 02
157	Commission d'agriculture . . . . .	3,000	3,000 »	2,912 36
158	Service agricole — traitements et frais de route et de séjour du personnel, frais de bureau, loyer de locaux et acquisition d'instruments. . . . .	48,000	48,000 »	47,998 02½
	<i>Section XXXI. — Enseignement agricole.</i>	51,000	51,000 »	50,910 38½
159	École et station agricoles à Ettelbruck . . . . .	38,000	36,872 80	36,290 79½
160	Confection de cartes agricoles des communes du Grand-Duché, y compris fr. 28,53 de l'exercice 1903. . . .	8,000	8,000 »	7 999 64
161	Bourses d'études au profit d'élèves de l'école agricole.	8,000	8,140 »	8,140 »
162	Subsides pour études techniques à des écoles spéciales.	7,000	7,000 »	7,000 »
163	Cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, marécharerie, etc.) et cours d'adultes . . . . .	8,000	8,987 20	8 987 20
	<i>Section XXXII. — Amélioration des races de chevaux et de bétail.</i>	69 000	69,000 »	68,417 63½
164	Amélioration de l'espèce chevaline, y compris fr. 149,25 de l'exercice 1903. . . . .	200,000	196,559 11	195,965 45
165	Amélioration des espèces bovine, porcine, ovine et caprine, y compris un restant de fr. 2460 d'exercices antérieurs . . . . .	250,000	253,440 89	253,440 89
166	Indemnités à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. (Crédit non limitatif).	4,000	4,000 »	531 50
	<i>Section XXXIII. — Chemins d'exploitation.</i>	434,000	434,000 »	449,937 84
167	Crédit pour construction de chemins d'exploitation, y compris les indemnités des employés occupés temporairement à ces travaux . . . . .	75,000	75,000 »	74,970 76
	<i>Section XXXIV. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, d'amélioration et de curage des rivières.</i>			
168	Crédit pour travaux d'améliorations agricoles . . . . .	16,000	16,000 »	15,888 62

ARTICLES	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1903.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
169	Crédit pour grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris les indemnités des employés temporaires occupés à ces derniers. . . . .	23,000	23,000 »	24,602 31
170	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux; indemnités accordées aux employés temporaires occupés à ces travaux; dixièmes retenus en garantie et restant d'exercices antérieurs. . . . .	43,000	43,000 »	44,979 »
	Section XXXV. — <i>Subsides divers à l'agriculture.</i>	86,000	86,000 »	85,469 93
171	Subsides aux sociétés agricoles, y compris ceux pour construction de hangars aux instruments agricoles. . . . .	45,000	45,520 »	45,310 50
172	Subsides en faveur des laiteries . . . . .	33,000	34,473 63	24,754 49
173	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture, y compris fr. 8450 d'exercices antérieurs . . . . .	40,000	40,006 33	46,006 33
	Section XXXVI. — <i>Viticulture.</i>	120,000	120,000 »	107,071 34
174	Commission de viticulture — indemnité du secrétaire, frais de bureau et de voyage, bibliothèque . . . . .	3,700	4,531 99	4,531 99
175	Enseignement viticole — conférences et subsides pour études . . . . .	6,500	6,146 20	6,101 34
176	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture, notamment des sociétés viticoles, des pépinières de Grevenmacher et de Remich, de l'acquisition d'appareils à vapeur pour le nettoyage des fûts, de la création de bibliothèques à l'usage des sociétés viticoles et des vigneronns en général. . . . .	22,000	21,293 »	21,295 »
177	Mesures à prendre contre les ennemis de la vigne. — Exécution de la convention phylloxérique de Berne; — dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra—études, etc.	6,000	6,226 72	6,226 72
178	Frais d'exécution de la loi du 6 mars 1902 sur le régime des vins et boissons similaires . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.	» »	» »
	Section XXXVII. — <i>Fondation Theisen à Givenich.</i>	38,200	38,200 »	38,153 031
179	Rente due par l'État — loi du 3 avril 1893 . . . . .	3,000	3,000 »	3,000 »
	Section XXXVIII. — <i>Commerce et industrie.</i>			
180	Chambre de commerce . . . . .	4,000	4,000 »	3,440 27
181	Assurance ouvrière (exécution des lois des 31 juillet 1901 et 5 avril 1902) et étude des questions ouvrières.	25,000	27,165 87	27,165 861

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
182	Inspection du travail (loi du 22 mai 1902) . . . . .	20,000	20,000 »	15,636 86
183	Bourse du travail. . . . .	6,000	8,538 44	8,538 44
184	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail . . . . .	21,500	16,795 69	16,602 06
185	Développement du tourisme dans le pays. . . . .	15,000	15,000 »	14,995 33
185 bis	Participation du Grand-Duché à des expositions de l'étranger . . . . .	25 000	25,000 »	25,000 »
186	Commissariat de la Banque Internationale . . . . .	6,000	6,000 »	3,750 »
187	Part du Grand-Duché dans les dépenses du bureau permanent pour l'exécution de la convention de Bruxelles du 5 mars 1902 sur le régime des sucres (sans distinction d'exercice) . . . . .	1,000	1,000 »	1,000 »
	<i>Section XXXIX. — Enseignement professionnel.</i>	123,500	123 500 »	116,128 82½
188	École d'artisans — traitements et indemnités . . . . .	34,000	35,535 76	35,535 76
189	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers et alimentation des collections et dépenses diverses . . . . .	10,000	8,920 71	8,920 50½
190	Id. — Bourses pour les élèves indigents . . . . .	15,000	15,000 »	14,483 73½
191	Id. — Assurance des contre-maitres et des élèves contre les accidents du travail . . . . .	1,200	1,200 »	1,017 »
192	Cours techniques pour adultes (professions industrielles et commerciales) . . . . .	13 000	13,383 70	13,383 70
193	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles. . . . .	20,000	20,581 19	20,570 65
194	Bibliothèque professionnelle . . . . .	7,500	8,058 64	8,058 31½
	<i>Section XL. — Enseignement supérieur et moyen.</i>	102,700	102,700 »	101,989 66½
195	Athénée (gymnase et école industrielle et commerciale), gymnases de Dickirch et d'Echternach, école industrielle et commerciale d'Esch-sur-l'Alzette — traitements et indemnités . . . . .	350,0 0	354,860 »	354,850 2½
196	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses, y compris un restant de 1904 . . . . .	55,000	50,140 »	50,139 34
197	Bourses pour études universitaires ou pédagogiques . . . . .	15,000	15,000 »	14,782 50
198	Bourses d'études ou de voyages en faveur d'élèves qui			

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	ont terminé leurs études commerciales à l'école industrielle et commerciale de l'Athénée . . . . .	1,000	1,000 »	700 »
199	Bourses en faveur d'élèves indigents des gymnases . . . . .	2,000	2,000 »	2,000 »
200	Bourses en faveur d'élèves indigents des établissements d'enseignement industriel et commercial . . . . .	3,000	3,000 »	3,000 »
201	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais. (Crédit non limitatif) . . . . .	14,000	14,000 »	27,526 03
202	Crédit pour l'alimentation de la bibliothèque nationale.	7,000	7,000 »	7,000 »
	Section XLI. — <i>Enseignement primaire.</i>	447,000	447,000 »	460,007 11
203	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire . . . . .	45,000	45,000 »	43,196 47
204	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	42,300	42,037 »	40,987 31
204 bis	Id. — Acquisition de nouveaux bancs-pupitres pour les deux sections . . . . .	3,500	3,743 »	3,742 50
205	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire . . . . .	400,000	400,000 »	400,000 »
206	Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades. . . . .	6,000	6,184 67	5,796 14
207	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles; achat de livres et de matériel d'enseignement; organisation de conférences pour les instituteurs. . . . .	125,000	128,316 25	128,144 99½
208	Suppléments de traitement pour ancienneté de service et primes de brevets des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juin 1898 (sans distinction d'exercice) . . . . .	205,000	203,030 75	203,030 24
209	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur	18,000	18,000 »	18,000 »
210	Bourses d'études aux élèves-instituteurs . . . . .	12,000	12,000 »	12,000 »
211	Bourses d'études aux élèves-institutrices. . . . .	6,000	6,000 »	6,000 »
212	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'École normale . . . . .	3,500	3,500 »	3,500 »

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1903.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
213	Secours à d'anciens membres du personnel enseignant des écoles primaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins ; suppléments de pensions . . . . .	15.000	15.000 »	14.783 »
214	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel. . . . .	11.000	10.933 »	10.949 84
215	Entretien des élèves du même établissement ; habillement et matériel de classe . . . . .	10.000	9,815 33	8,846 58½
216	Établissement des aveugles — indemnités du personnel enseignant. . . . .	1,200	1,200 »	1,200 »
217	Entretien des élèves du même établissement; habillement, matériel de classe et dépenses diverses. . . . .	7.500	7,500 »	7,167 49
218	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques . . . . .	5.000	3.700 »	3.528 »
219	Création d'une bibliothèque pédagogique . . . . .	3,000	3,000 »	3,000 »
	Section XLII. — Arts et sciences.	919,000	919,000 »	913,872 57
220	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires . . . . .	19,000	19,925 »	19,824 75
221	Conservatoire de musique à Luxembourg. . . . .	19,000	19,000 »	» »
222	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg . . . . .	10,000	10,000 »	10,000 »
222 bis	Subside en vue d'une représentation populaire à l'occasion du centenaire de Schiller . . . . .	4,800	4,800 »	4,800 »
223	Encouragements aux études industrielles et artistiques.	8,000	8,000 »	8,000 »
224	Encouragements aux études professionnelles à des écoles spéciales de l'étranger . . . . .	18,000	17,330 »	17,330 »
225	Subside à la section historique de l'Institut. . . . .	5,000	5,000 »	5,000 »
226	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach . . . . .	2,000	2,000 »	2,000 »
227	Subside à la Société des sciences naturelles . . . . .	5,000	5,000 »	5,000 »
228	Subside à la Société des sciences médicales . . . . .	2,000	2,000 »	2,000 »
229	Subside à la Société botanique. . . . .	500	500 »	500 »
230	Subside à la Société « Verein für Luxemburger Geschichte, Litteratur und Kunst » . . . . .	1,500	1,500 »	1,500 »

ARTICLES.	LIBELLÉ	CREDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
231	Subside à la Société « Fauna » . . . . .	1,000	1,000 »	1,000 »
232	Part contributive du Grand-Duché dans les dépenses du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (sans distinction d'exercice) . . . . .	750	495 »	495 »
233	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'État que des sociétés . . . . .	1,500	1,500 »	1,500 »
233 bis	Subvention pour la publication d'une carte topogra- phique du Grand-Duché — quatrième crédit . . .	8,000	8,000 »	2,666 65
	Section XLIII. — <i>Etablissements pénitentiaires.</i>	103,050	103,050 »	78,616 40
	A. — Luxembourg.			
234	Commission administrative, jetons de présence et in- demnité du secrétaire. . . . .	2,100	2,202 »	2,202 »
235	Traitements et indemnités, y compris fr. 1879 d'exer- cices antérieurs . . . . .	11,470	45,843 46	45,843 46
236	Indemnités en vertu de l'art. 7 de la loi du 4 mai 1899.	27,530	25,368 83	25,368 69
237	Entretien des détenus (nourriture, habillement, cou- chage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), uniforme et traitement médical du personnel (sans distinction d'exercice)	85,000	101 353 27	101,345 67
238	Dépenses relatives au travail dans les maisons de dé- tention. (Matières premières, outils, machines, repa- rations, etc.) . . . . .	75,000	36,464 25	36,457 »
239	Frais de bureau . . . . .	1,000	1,321 36	1,321 36
	B. — Diekirch.			
240	Commission administrative — jetons de présence . .	600	616 »	616 »
241	Traitements et indemnités . . . . .	10,000	11,090 65	11,090 65
242	Entretien des détenus (nourriture, habillement, cou- chage, chauffage, éclairage, menues réparations et mobilier, médicaments, etc.), et traitement médical du personnel . . . . .	6,000	6,000 »	5,975 09
243	Frais de bureau . . . . .	400	342 »	327 03

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	<i>C. — Prisons cantonales.</i>			
244	Installation, réparation, ameublement, — frais d'entretien et de nourriture des détenus etc. (Loi du 14 février 1900). . . . .	6,000	4,498 18	4,387 36
		258,100	258,100 »	257,934 31
	Section XLIV. — <i>Maison de santé d'Ettelbruck, hospice du Rham et Fondations Metz.</i>			
	<i>A. — Maison de santé d'Ettelbruck.</i>			
245	Traitements et émoluments fixes . . . . .	24,000	24,000 »	23,671 01
246	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1904 . . . . .	21,500	21,325 »	17,843 25
247	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, mobilier, etc.); uniforme et traitement médical des gardiens	180,000	180,000 »	177,714 78½
248	Menues dépenses. . . . .	600	775 »	775 »
	<i>B. — Hospice du Rham.</i>			
249	Traitements . . . . .	6,500	6,500 »	6,249 93
250	Indemnités fixes . . . . .	17,500	17,500 »	15,913 36
251	Entretien des pensionnaires (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, ameublement, etc.); traitement médical du personnel .	165,000	165,000 »	164,808 54½
252	Menues dépenses. . . . .	1,000	1,000 »	943 30
	<i>C. — Fondations Norbert et Cécile Metz d'Eich.</i>			
253	Dépense de toute nature . . . . .	9,000	9,000 »	» »
		425,100	425,100 »	407,919 18
	Section XLV. — <i>Bienfaisance publique.</i>			
254	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique . . . . .	50,000	50,000 »	49,900 »
255	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains . . . . .	6,000	6,000 »	6,000 »
256	Secours du chef des pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou d'abatage de bétail; secours particuliers, etc. . . . .	30,000	30,000 »	17,595 »
257	Part contributive de l'État dans les frais d'entretien de			

ARTICLES	LIBELLÉ	CRÉDITS pour 1905	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	diverses catégories d'indigents, exposés tant dans le pays qu'à l'étranger, conformément aux art. 27, 29 et 30 de la loi du 28 mai 1897. (Crédit non limitatif et, pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice), y compris au restant d'exercices antérieurs . . . . .	100,000	100,000 «	107,328 94
258	Remboursements des frais tombant à charge de l'État du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé (art. 28 et 31 de la loi du 28 mai 1897.) (Crédit non limitatif), y compris un restant d'exercices antérieurs . . . . .	3,000	3,000 »	3,003 32
259	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsidés à des sociétés luxembourgeoises de bienfaisance à l'étranger . . .	3,000	3,000 »	1,791 «
		192,000	192,000 »	185,618 46
	Section XLVI. — <i>Subsidés à des associations de secours.</i>			
260	Subsidés aux sociétés de secours mutuels; frais de service de la commission supérieure d'encouragement . . . . .	22,500	22,500 »	22,311 12
261	Subsidés aux sociétés de secours mutuels contre la perte de bétail . . . . .	30,000	30,000 «	29,999 11
262	Subsidés aux caisses de secours : a) des sous-officiers et gendarmes . . . . . 2,500 b) des employés de la douane . . . . . 2,500 c) des cantonniers. . . . . 4,700 d) des secrétaires communaux . . . . . 5,000 e) des gardes-forestiers . . . . . 5,000 f) des employés des postes et télégraphes . 7,500 g) des instituteurs. . . . . 5,000 h) des institutrices . . . . . 2,500 i) des gardes-champêtres. . . . . 5,000 k) des receveurs communaux . . . . . 2,500	42,200	42,200 »	42,200 »
	Section XLVII.	94,700	94,700 »	94,510 23
263	Récompenses pour actes de dévouement . . . . .	500	500 »	130 «
	Section XLVIII. — <i>Police générale et administrative.</i>			
264	Subsidés aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 3). (Crédit non limitatif) . . . . .	33,000	33,000 »	23,606 93

ARTICLES.	L I B E L L É.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
265	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif) . . . . .	33,000	33,000 »	23,593 »
266	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés. . . . .	5,500	6,852 30	6,852 30
267	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) . . . . .	3,000	3,000 »	7,179 46
268	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles . . . . .	8,000	7,746 »	7,714 45
269	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux . . . . .	6,000	6,254 »	6,252 66
270	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche . . . . .	10,000	10,000 »	10,000 »
271	Subside en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances . . . . .	35,300	34,976 50	27,800 »
272	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance . . . . .	3,000	4,671 20	4,670 85
	Section XLIX.	136,500	136,500 »	114,669 37
273	Dépenses imprévues, y compris un restant d'exercices antérieurs . . . . .	30,700	30,700 »	16,311 37½
274	Section I. — <i>Reports d'exercices précédents.</i> a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi. . . . . 40,000 b) report des crédits restés disponibles : à l'art. 151 du budget de 1902 — école et station agricoles à Ettelbruck . . . . . 4,251 à l'art. 155 du budget de 1902 — cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie etc) et cours d'adultes . . . . . 4,950			

ARTICLES.	LIBELLÉ.	CRÉDITS pour 1905.	CRÉDITS après transferts.	PAYEMENTS justifiés.
	à l'art. 154 du budget de 1903 — école et station agricoles à Ettelbruck . . . . . 2,033			
	à l'art. 158 du budget de 1903 — cours spéciaux à l'école agricole (distillerie, maréchalerie etc.) et cours d'adultes . . . . . 1,360			
	à l'art. 26bis du budget de 1904 — tables decennales de l'état civil de 1892 à 1902 . . . . . 3,500	50,114	50,114 »	42,673 69
	Totaux généraux . . . . .	14,407,094	14 407,094 »	14,244,962 10
	<b>Dépenses pour ordre</b> (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice.)			
1	Remboursements à d'autres Etats de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . . .	150,000	150,000 »	295,404 11
2	Remboursements d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal . . . . .	4,000,000	4,000,000 »	55,574 35
3	Postes — Remboursements aux offices étrangers . . . . .	150,000	150,000 »	29,847 78
4	Télégraphes et téléphones. — Remboursements aux offices étrangers, frais d'express et bons pour réponses payées — frais à avancer par les comptables . . . . .	5,000	5,000 »	15,597 72½
5	Chemins de fer à petite section. — Emprunt dans l'intérêt de la construction et de l'exploitation . . . . .	6 800,000	6,800,000 »	5,366 68½
6	Chemins de fer à petite section. — Intérêts et amortissement de cet emprunt . . . . .	277,640	277,640 »	242,984 10
	Total. . . . . fr.	8,382,640	8,382,640 »	644,771 75

**BALANCE.**

<i>Recette effective, y compris l'excédent de recette de l'exercice 1904, par fr. 11,920 17½ . . . . .</i>	fr. 14,257 264 27½
<i>Dépense effective . . . . .</i>	» 14,244,962 10
<i>Excédent de recette . . . . .</i>	fr. 12,302 17½
<i>Dépense pour ordre, y compris l'excédent de dépense pour ordre de l'exercice 1904, par fr. 608,234 53½ fr. . . . .</i>	1,253,056 33½
<i>Recette pour ordre . . . . .</i>	» 2,056,676 09½
<i>Excédent de recette pour ordre . . . . .</i>	fr. 803 619 76

*Compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat pendant l'exercice 1905.*

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1904	Excédent de dépense de l'exercice 1904.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1905.	Dépenses faites pendant l'exercice 1905.	Excédent de recette de l'exercice 1905.	Excédent de dépense de l'exercice 1905.
1	Centimes additionnels pour chemins vicinaux.	»	»	223,880 43	225,832 43	48 »	»
2	Impositions communales . . . . .	»	»	927,960 02	927,960 22	»	» 20
3	Fonds des dépenses communales. . . . .	»	35,194 28	314,820 55	174,799 77½	101,826 49½	»
4	Cautionnements de toute nature . . . . .	7,863,944 64	»	627,870 82	230,790 »	8,261,025 46	»
5	Titres au porteur de fonds publics appartenant à la Caisse d'épargne . . . . .	»	»	»	»	»	»
6	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athènes. . . . .	874,925 »	»	14,500 »	5,900 »	883,525 »	»
7	Dette publique. — Titres et coupons prescrits ou non touchés . . . . .	8,034 »	»	45 53	»	8,049 53	»
8	Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat . . . . .	37,687 92	»	»	»	37,687 92	»
9	Biens séquestrés . . . . .	741 95	»	»	»	741 95	»
10	Consignations et dépôts . . . . .	841,971 04½	»	325,043 97	459,429 86	707,585 15½	»
11	Masse des détenus . . . . .	3,364 21½	»	49,752 20	49,752 20	3,364 21½	»
12	Douane — Timbres adhésifs vendus . . . . .	13,853 54	»	77 567 39	78,240 58½	13,182 34½	»
13	Postes. — Fonds pour mandats . . . . .	256,658 97½	»	54,658,547 60	54,654,611 30½	259,995 27	»
14	Postes — Remboursement-recettes. . . . .	»	»	118,583 41	148,583 11	»	»
15	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services . . . . .	»	240 »	2,870,650 »	2,870,410 »	»	»
16	Titres de la dette nationale acquis par l'Etat . . . . .	414,700 »	»	»	414,700 »	»	»
17	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels . . . . .	1,047,325 »	»	398,050 »	49,000 »	1,426,375 »	»
18	Placement des sommes provenant du rachat des concessions minières . . . . .	2,000,000 »	»	»	500,000 »	1,500,000 »	»
	Totaux . . fr.	13,362,608 28½	35,434 28	60,576,241 62	60,700,009 48½	13,203,406 34½	» 20

353

*Avis. — Associations syndicales.*

Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 janvier 1900, les sociétés ci-après désignées ont déposé au secrétariat de la commune où se trouve établi le siège social, l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé, ainsi qu'une liste indiquant les noms, profession et domicile des administrateurs et de tous les associés, à savoir : les sociétés locales agricoles de Breidweiler, Filsdorf, Heinerscheid, Holtz, Medernach, Mertzig, Oberfeulen, Reimberg, Remich, Roder, Welfränge.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mai 1908.

*Le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Associations syndicales.*

Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 janvier 1900, les sociétés ci-après désignées ont déposé au secrétariat de la commune où se trouve établi le siège social, l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé, ainsi qu'une liste indiquant les noms, profession et domicile des administrateurs et de tous les associés, à savoir : les sociétés locales agricoles de Asselborn, Bech-Kleinmacher, Crauthem, Dellen-Lehrhof, Troisvierges, Tuntange.

Luxembourg, le 7 mai 1908.

*Le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Postes.*

A partir du 1<sup>er</sup> juin prochain une agence de la poste aux colis est établie à la station de Gœbelsmühle. Le chef de station est chargé de la gestion de cette agence.

Luxembourg, le 4 mai 1908.

Pour le Directeur général des finances :  
*Le Directeur général des travaux publics,  
CH. DE WAHA.*

**Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.**

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 27. Januar 1900, haben nachstehende Genossenschaften auf dem Sekretariat in der Gemeinde, in der sich ihr Sitz befindet, ein Duplikat der einregistrierten Privat-urkunde nebst einem Verzeichnis hinterlegt, welches Namen, Stand und Wohnort der Verwaltungsräte, sowie sämtlicher Mitglieder enthält, nämlich : die landwirtschaftlichen Lokalvereine von Breidweiler, Filsdorf, Heinerscheid, Holtz, Medernach, Mertzig, Oberfeulen, Reimberg, Remich, Roder, Welfringen

Luxemburg, den 1. Mai 1908.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
E y s c h e n.*

**Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.**

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 27. Januar 1900, haben nachstehende Genossenschaften auf dem Sekretariat der Gemeinde, in der sich ihr Sitz befindet, ein Duplikat der einregistrierten Privat-urkunde nebst einem Verzeichnis hinterlegt, welches Namen, Stand und Wohnort der Verwaltungsräte, sowie sämtlicher Mitglieder enthält, nämlich : die landwirtschaftlichen Lokalvereine von Asselborn, Bech-Kleinmacher, Crauthem, Dellen-Lehrhof, Uffingen, Tuntingen.

Luxemburg, den 7. Mai 1908

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
E y s c h e n.*

**Bekanntmachung — Postwesen**

Vom 1. Juni f. ab ist in der Station Gœbelsmühle eine Paketpost-Agentur errichtet, und ist mit deren Leitung der Stations-Vorsteher betraut.

Luxemburg, den 4 Mai 1908

Für den General-Direktor der Finanzen :  
Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten,  
*R. de W a h a.*

*Avis. — Croix Rouge.*

La Convention de Genève du 6 juillet 1906, pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne (Mémorial 1907, p. 673), a été ratifiée par le Japon et l'acte de cette ratification a été déposé à Berne, le 23 avril 1908.

Luxembourg, le 5 mai 1908.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Règlement communal.*

En séance du 4 avril dernier, le conseil communal de Wiltz a arrêté un règlement concernant le commerce du pain. — Ce règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 13 mai 1908.

*Le Directeur général de l'intérieur,  
H. KIRPACH.*

*Avis. — Jury d'examen.*

Le jury d'examen pour le droit, convoqué en session extraordinaire conformément à l'avis publié au n° 26 du Mémorial de l'année courante, procédera également à l'examen de MM. Edouard Ferrant ce Luxembourg, Marcel Noppene de Luxembourg et Eugène Forman de Luxembourg, récipiendaires pour le second examen du doctorat en droit.

L'examen écrit est fixé comme celui des autres récipiendaires pour le second doctorat, au samedi, 27 juin, de 9 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Les examens oraux auront lieu comme suit : celui de M. Ferrant, le mercredi, 15 juillet ; celui de M. Noppeney, le samedi, 18 juillet, et celui de M. Forman, le lundi, 20 juillet, chaque fois à 3 heures de relevée.

Luxembourg, le 9 mai 1908.

*Le Directeur général des finances,  
M. MONGENAST.*

*Avis. — Bourses d'études.*

Une des bourses d'études de la fondation Appert est vacante depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier.

**Bekanntmachung. — Notef Kreuz.**

Die Genfer Konvention vom 6. Juli 1906, wegen Linderung des Loses der Verwundeten und Kranken bei den im Felde stehenden Heeren (Memorial 1907, S. 673) ist von Japan ratifiziert worden, und die Hinterlegung der Ratifikationsurkunde hat am 23. April 1908 in Bern stattgefunden.

Luxemburg, den 5. Mai 1908.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.*

**Bekanntmachung. — Gemeindeglement.**

In seiner Sitzung vom 4. April lezhin hat der Gemeinderat von Wiltz ein Reglement über den Brothandel erlassen. — Besagtes Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 13. Mai 1908.

*Der General-Direktor des Innern,  
H. Kirpach.*

**Bekanntmachung. — Prüfungsjury.**

Die Prüfungsjury für das Rechtsstudium, welche gemäß Bekanntmachung in Nr. 26 des Memorials vom lfd. Jahre in außerordentlicher Sitzung zusammentritt, wird ebenfalls die Prüfung der H. G. Ferrant aus Luxemburg, Marcel Noppeney aus Luxemburg und Eug. Forman aus Luxemburg, Recipienden für das zweite Doctorat der Rechte, vornehmen.

Die schriftliche Prüfung ist wie für die andern Recipienden desselben Grades auf Samstag, den 27. Juni, von 9 Uhr Morgens bis Mittag und von 3 bis 6 Uhr Nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen finden statt wie folgt : für Hrn. Ferrant, am Mittwoch, den 15. Juli ; für Hrn. Noppeney, am Samstag, den 18. Juli, und für Hrn. Forman, am Montag, den 20. Juli, jedesmal um 3 Uhr Nachmittags.

Luxemburg, den 9. Mai 1908.

*Der General-Direktor der Finanzen,  
M. Mongenast.*

**Bekanntmachung. — Studienbörsen.**

Eine Studienbörse der Stiftung Appert ist seit dem 1. April lezhin fällig,

Les prétendants à la jouissance de cette bourse sont invités à me faire parvenir leurs demandes, accompagnées des pièces justificatives de leurs droits, pour la fin du présent mois au plus tard.

Luxembourg, le 7 mai 1908.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

*Avis. — Union postale universelle.*

Il résulte d'une communication du Conseil fédéral suisse, du 24 avril dernier, que le Gouvernement du Protectorat britannique du Somaliland et celui des Iles Caïman ont déclaré adhérer, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à l'arrangement de Rome, du 26 mai 1906, concernant l'échange des lettres et boîtes avec valeur déclarée.

Luxembourg, le 7 mai 1908.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

*Avis. — Associations syndicales.*

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera procédé à l'enquête sur le projet et les statuts d'une association syndicale à créer pour l'établissement d'un fossé d'assainissement à Niederpallen, lieux dits « Krebour, Kalborn et Sterzebrouch », du 28 mai au 11 juin 1908. — Les pièces prévues par l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal grand-ducal du 21 janvier 1883 seront déposées, pendant le délai indiqué, à l'école de Niederpallen.

Luxembourg, le 12 mai 1908.

*Le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,*  
EYSCHEN.

*Caisse d'épargne. —* A la date du 30 avril 1908, les livrets n<sup>os</sup> 102899, 143491 et 91983 ont été annulés et remplacés par des nouveaux.

Luxembourg, le 8 mai 1908.

Bewerber um den Genuß besagter Börse sind gebeten, mir ihre desfalligen Gesuche nebst Belegstücken für spätestens Ende d. Monats zukommen zu lassen.

Luxemburg, den 7. Mai 1908.

Der General-Direktor der Finanzen,  
M. M o n g e n a s t.

**Bekanntmachung — Weltpostverein.**

Aus einer Mitteilung des Schweizerischen Bundesrates vom 24. April erhellt, daß die Regierung des britischen Protectorates von Somaliland sowie diejenige der Kaïmans-Inseln erklärt haben, vom 1. Juli künftig ab dem am 26. Mai 1906 in Rom unterzeichneten Uebereinkommen, betreffend den Austausch von Briefen und Schachteln mit Wertangabe, beizutreten.

Luxemburg, den 7. Mai 1908

Der General-Direktor der Finanzen,  
M. M o n g e n a s t.

**Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.**

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 20. Dezember 1883 erfolgt die Untersuchung über das Project und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für die Anlage eines Entwässerungsgrabens zu Niederpallen, Dite genannt: „Krebour, Kalborn und Sterzebrouch“ vom 28. Mai auf den 11. Juni 1908. Die durch Art. 1 des Rgl. Großh. Beschlusses vom 21. Januar 1883 bezeichneten Actenstücke werden während obiger Frist im Schulsaal zu Niederpallen offen liegen.

Luxemburg, den 12. Mai 1908.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
E y s c h e n.

*Avis. — Phylloxéra.*

Par arrêté de ce jour, pris en exécution de l'arrêté du 8 avril 1908, concernant l'organisation d'un service phylloxérique (Memorial 1908, n° 22), la division du vignoble du Grand-Duché en circonscriptions de surveillance, ainsi que la désignation des surveillants locaux, pour l'année 1908, sont faites conformément au tableau ci-après :

**Bekanntmachung. — Neblanddienst.**

Durch Beschluß vom heutigen Tage und zur Ausführung des Beschlusses vom 8. April letztbin (Memorial 1908, Nr. 22), die Einsetzung eines Neblanddienstes betreffend, ist die Einteilung des Weingeländes des Großherzogtums in engere Aufsichtsbezirke, sowie die Bezeichnung der Lokalbeobachter für 1908, gemäß nachstehender Aufstellung bewirkt worden :

Communes.	Circonscription de district.	Contenance par commune. ha.	Noms des surveillants locaux.
<i>I — Canton de Remich.</i>			
Bous.	I. — Les vignes de la section de Bous.	71	Steichen Nic., vigneron à Bous.
	II. — Les vignes de la section d'Erpeldange.	.	Schmit J.-P., vigneron à Erpeldange.
	III. — Les vignes de la section de Rolling-Assel.	.	Jung J.-Felten, vigneron à Assel.
Burmerange.	Les vignes de toute la commune.	23	Bricher Mich., vigneron à Elvange.
Lenningen.	I. — Les vignes de la section de Canach.	47	Weyrich M., vigneron à Canach.
	II. — Les vignes de la section de Lenningen.	.	Thill Nic., garde-champêtre à Lenningen.
Mondorf les-Bains.	I. — Les vignes de la section d'Altwies et celles de la section de Mondorf jusqu'au chemin « hinter den Wangerten ».	30	Feipel Ernest, vigneron à Mondorf.
	II. — Les vignes de la section d'Ellange et le restant du ban de Mondorf et les vignes du ban de Wellfrange, commune de Dalheim.	.	Wellenstein Jean fils, vigneron à Ellange.
Remerschen.	I. — Les vignes de la section de Schengen et les districts « Hirschberg », « Neubeberg », « Dosenberg », « Rodenberg », « auf der Kœpp », « Scholtesberg » et « Roïdberg » de la section de Remerschen séparés des autres vignes de cette section par une ligne droite partant du bois « ob Berg » jusqu'à « Roïd ».	180	Tibesar J.-P., vigneron à Schengen.

Remerschen (suite).	<p>II. — Les vignes de la section de Remerschen à partir de la limite prérappelée jusqu'au « Keperweg ».</p> <p>III. — Les vignes à partir du « Keperweg », section de Remerschen, jusqu'au « Brechelterweg », section de Wintrange, allant jusqu'au bois « auf Trach ».</p> <p>IV. — Les vignes de la section de Wintrange à partir du « Brechelterweg » jusqu'aux limites de la section de Schwebsingen.</p>	<p>Wiltzius Théod., expert viticole à Remerschen</p> <p>Bellwald Jean, vigneron à Remerschen.</p> <p>Schram Jean, vigneron à Wintrange</p>
Remich.	<p>I. — Les vignes situées à gauche de la route de l'Etat de Remich à Mondorf.</p> <p>II. — Les vignes situées à droite de la même route.</p>	<p>99</p> <p>Rock Nic., expert viticole à Remich</p> <p>Obertin Phil., vigneron à Remich.</p>
Stadtbredimus	<p>I. — Les vignes de la section de Stadtbredimus, entre le chemin de halage et le chemin de Greiveldange à Stadtbredimus jusqu'à « Wolfegroëf ».</p> <p>II. — Toutes les autres vignes de la section de Stadtbredimus.</p>	<p>120</p> <p>Reichling J.-P., vigneron à Stadtbredimus</p>
Waldbredimus.	<p>I. — Les vignes de la section de Waldbredimus jusqu'au chemin syndical « Rolef ».</p> <p>II. — Les vignes de la section de Trintange et le restant de celles de la section de Waldbredimus.</p>	<p>38</p> <p>Risch P., vigneron à Stadtbredimus.</p> <p>Siebenaler P., vigneron à Greiveldange.</p> <p>Klincker P., vigneron à Waldbredimus.</p> <p>Punnel Nicolas, vigneron à Trintange.</p>
Wellenstein.	<p>I. — Les vignes de la section de Schwebsingen entre les limites du ban de Wintrange et le chemin « Kolteschlacherweg », partant de la route de l'Etat jusqu'au bois communal.</p> <p>II. — Les vignes à partir du chemin « Kolteschlacherweg » jusqu'à la route de Bech à Wellenstein, y compris les vignes « in Kobentalchen » et « Bourghiel » jusqu'au district « Placken ».</p>	<p>257</p> <p>Wiltzius J.-P., expert phylloxérique à Schwebsingen.</p> <p>Kieffer J.-P., vigneron à Wellenstein.</p>

Wellenstein (suite).	<p>III. — Les vignes comprises entre les sentiers « Burghiehl » et « Ahnenfelderweg » d'une part et le « Kehrweg » jusqu'à l'intersection du « Scheuerbergerweg » d'autre part.</p> <p>IV. — Les vignes entre le « Kehrweg » jusqu'au chemin « Macherhöhlweg » de Kleinmacher à « Scheuerberg.</p> <p>V. — Les vignes comprises entre les chemins « Höhlweg » à Kleinmacher, « kleinen Lauschlocherweg » et « Naumbergerweg »</p>	<p>Wilwert Jean, vigneron à Wellenstein.</p> <p>Bach François, vigneron à Bech.</p> <p>Saunen Nicolas, expert phylloxérique à Kleinmacher.</p>
II. — <i>Canton de Grevenmacher.</i>		
Flaxweiler.	<p>I. — Les vignes des sections de Beyren et de Gostingen et celles situées ban de Kapenacker, section de Wormeldange.</p> <p>II. — Les vignes des sections de Nieder- et Oberdonven.</p>	<p>99' Schmit Fr., vigneron à Gostingen</p>
Grevenmacher.	<p>I. — Les vignes des districts « Fels », « Merelberg », « Pietert », « Niederweg » et « Olk ».</p> <p>II. — Les vignes des districts « Grobenruck », « Kirchenberg », « Herckenschleedt », « Röderberg », « Boland », « Wenn », « Leiteschberg », « Flor ».</p>	<p>91 Thekes J.-P., vigneron à Grevenmacher.</p> <p>Lethal Guill., vigneron à Grevenmacher.</p>
Manternach.	<p>I. — Les vignes de la section de Lellig et de celle de Manternach jusqu'au « hohen Feltz in der Feltz ».</p> <p>II. — Les vignes de la section de Munschecker et le restant du ban de Manternach.</p>	<p>14 Wiltgen Chr., vigneron à Lellig.</p> <p>Muller Math., vigneron à Manternach.</p>
Mertert.	<p>I. — Les vignes de la section de Mertert.</p> <p>II. — Les vignes des bans de Wasserbillig-Langsur.</p>	<p>72 Scheid Jean, vigneron à Mertert.</p> <p>Eich Philippe, vigneron à Wasserbillig.</p>
Wormeldange.	<p>I. — Les vignes de la section de Machtum.</p>	<p>313 Hoffeld Phil., vigneron à Machtum.</p>

Wormeldange (suite)	<p>II. — Les vignes comprises entre les limites du ban de Machtum et le ruisseau de Niederdonven.</p> <p>III. — Les vignes comprises entre le ruisseau de Niederdonven et le ban de Wormeldange.</p> <p>IV. — Les vignes comprises entre le ban d'Alm et la route de Wormeldange à Flaxweiler.</p> <p>V. — Les vignes situées entre la route de Wormeldange à Flaxweiler et le ban d'Ehnen, y non compris les districts « Wahlenberg » et « Mohrberg », qui restent réservés à la surveillance spéciale des experts phylloxériques.</p> <p>VI. — Les vignes du ban d'Ehnen.</p> <p>Les vignes du ban de Kapenacker seront confiées au surveillant local de Gastingen.</p>		<p>Ley Paul-Hirt, vigneron à Alm.</p> <p>Sadler J.-P., vigneron à Oberwormeldange.</p> <p>Schmit J.-P., vigneron à Wormeldange.</p> <p>Kohl Michel, vigneron à Wormeldange.</p> <p>Greiveldinger Nicolas, vigneron à Ehnen.</p>
	III. — <i>Canton d'Echternach.</i>		
Mompach.	Les vignes de la commune de Mompach.	18	Classen Math, vigneron à Born.
Rosport.	Les vignes de la commune de Rosport.	46	Hickel Nic., vigneron à Rosport.
	IV. — <i>Canton de Vianden.</i>		
Vianden.	Les vignes de la commune de Vianden.	19	Schirtz Nicolas, vigneron à Vianden.
	V. — <i>Toutes les autres vignes du Grand-Duché qui ne sont pas énumérées ci-dessus (communes de Betzdorf, Schuttrange, Niederaaven, Contern, Echternach, Lorentzweiler, Lintgen, Walferdange, Junglinster.)</i>		Wengler Mich, chef des accises et vigneron à Roodt-sur-Syr.

Par arrêté de même date M. Fritz Mersch, commissaire de district, président de la Commission de viticulture, à Grevenmacher, a été nommé commissaire de surveillance pour la viticulture, et M. J.-A. Neyen, membre de la

Durch Beschluß vom selben Tage ist Hr. Fritz Mersch, Distriktkommissar, Präsident der Weinbaukommission, zu Grevenmacher, zum Weinbauaufsichtskommissar, und Hr. J. A. Neyen, Mitglied der Weinbaukommission zu Remich, zu

Commission de viticulture à Remich, a été désigné comme suppléant pour remplacer le commissaire de surveillance pour la viticulture, en cas d'empêchement.

Par un arrêté ultérieur de même date ont été désignés comme experts cantonaux chargés de la surveillance des vignes :

a) pour le canton de Remich, M. Nic. Frensz, expert phylloxérique à Wellenstein ;

b) pour le canton de Grevenmacher, M. Jean Weyrich, expert phylloxérique à Ehnen ;

c) pour les cantons d'Echternach et de Vianden, M. Michel Wengler, chef des accises et vigneron à Roodt-sur-Syr.

Luxembourg, le 11 mai 1908.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.*

*Avis. — Service sanitaire.*

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 25 avril au 9 mai 1908.

N <sup>o</sup> d'ordre.	CANTONS.	LOCALITÉS.	Fièvre typhoïde	Diph-térie.	Coque-luche.	Scarla-tine.	Variole.	Affections puerpérales
1	Luxembourg.	Limpertsberg.	»	»	»	2	»	»
		Bonnevoie.	»	1	»	»	»	»
		Itzig.	»	»	»	1	»	»
2	Capellen.	Mamer.	2	»	»	»	»	»
3	Metzsch.	Buschdorf.	»	»	»	1	»	»
		Tuntange.	»	1	»	»	»	»
4	Redange.	Grosbous.	1	»	»	»	»	»
5	Diekirch.	Ettelbruck.	»	»	»	1	»	»
		Diekirch.	»	1	»	»	»	»
		Stegen.	»	»	»	1	»	»
6	Wiltz.	Doncols.	»	»	»	1	»	»
7	Clervaux.	Basbellain.	»	»	»	»	»	1
8	Grevenmacher.	Machtum.	»	2	»	»	»	»
		Total . .	3	3	»	7	»	1

Luxembourg, le 10 mai 1908.

dessen Stellvertreter im Verhinderungsfalle ernannt worden.

Durch einen weiteren Beschluß gleichen Datums sind als Kantonsfachverständige zur Beaufsichtigung der Rebplantagen ernannt worden :

a) für den Kanton Remich, Hr. Nic. Frensz, Sachverständiger in Reblausangelegenheiten, zu Wellenstein ;

b) für den Kanton Grevenmacher, Hr. Joh. Weyrich, Sachverständiger in Reblausangelegenheiten, zu Ehnen ;

c) für die Kantone Echternach und Vianden, Hr. Michel Wengler, Dienstchef der Accisen und Winzer zu Roodt a. d. Syr.

Luzemburg, den 11 Mai 1908.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.*

**Bekanntmachung. — Sanitätswesen.**

Verzeichnis der in den verschiedenen Cantonen, vom 25. April bis zum 9. Mai 1908 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

**Avis. — Assurance-maladie.**

Par arrêté du soussigné en date de ce jour les modifications apportées par l'assemblée générale du 9 mai 1908 aux statuts de la caisse de maladie des *Draperies de Schleifmühl* à Schleifmühl ont été approuvées.

Art. 4 fällt weg.

Art. 6 II erhält folgende Fassung:

Im Falle der Erwerbsunfähigkeit vom dritten Tage nach dem Tage der Erkrankung ab für jeden Arbeitstag ein Krankengeld in Höhe der Hälfte des durchschnittlichen Tageslohnes u. s. w.

Art. 17 ist abgeändert wie folgt:

Die Beiträge werden festgesetzt auf vier ein halb Prozent des durch Art. 6 Nr. 2 für jede der dort bezeichneten Mitgliederklassen festgesetzten durchschnittlichen Tageslohnes und zwar für

	die Mitglieder	die Arbeitgeber
Bis 11 Klasse auf 20½ cent.	3½ cent.	6½ cent.
" 2. " " 15½ "	10½ "	5½ "
" 3. " " 11½ "	7½ "	3½ "
" 4. " " 7½ "	5½ "	2½ "
" 5. " " 6½ "	4½ "	2½ "
" 6. " " 5½ "	3½ "	1½ "

Die zu Art. 6 II und 17 vorgenommenen Änderungen gelten für ein Jahr.

Luxemburg, le 12 mai 1908.

Le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.

**Avis. — Foires.**

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, la foire qui devait se tenir à *Wiltz*, le mardi, 26 mai ct., a été remise, à cause des élections législatives qui auront lieu ledit jour, au lundi, 25 du même mois.

Luxemburg, le 14 mai 1908.

Le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.

**Avis. — Associations syndicales.**

Conformément à l'art. 10 de la loi du 28 décembre 1883, il sera procédé à l'enquête sur le projet et les statuts d'une association syndicale à créer pour l'exécution de travaux d'irrigation et d'assainissement à Ell, lieu dit: «im Boumert», du 4 au 18 juin 1908. — Les pièces pré-

**Bekanntmachung. — Krankenversicherung.**

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage sind die zu dem Statut der Krankenkasse der Tuchfabriken *Schleifmühl* zu Schleifmühl durch die Generalversammlung vom 9. Mai 1908 vorgenommenen Änderungen genehmigt worden.

Luxemburg, den 12. Mai 1908.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.

**Bekanntmachung. — Jahrmärkte.**

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage ist der in *Wiltz* am Dienstag, den 26. Mai, abzuhaltende Jahrmarkt, wegen der an jenem Tage stattfindenden Kammerwahlen, auf Montag, den 25. dess. Mts. verlegt worden.

Luxemburg, den 14. Mai 1908.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.

**Bekanntmachung. — Syndicatsgenossenschaften.**

Gemäß Art. 10 des Gesetzes vom 28. Dezember 1883 erfolgt die Untersuchung über das Project und die Statuten einer zu bildenden Genossenschaft für Anlage von Be- und Entwässerungsgräben zu Ell, Ort genannt: „im Boumert“, vom 4. auf den 18. Juni 1908. — Die durch

vues par l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal grand-ducal du 21 janvier 1883, seront déposés, pendant le délai indiqué, à l'école d'Et.

Luxembourg, le 16 mai 1908.

Le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,  
EYSCHEN.

Art. 1 des Reg.-Grätz. Beschlusses vom 21. Januar 1883 bezeichneten Aktenstücke werden während obiger Frist im Schulsaal zu Et offen liegen.

Luxemburg, den 16. Mai 1908.

Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,  
Eyschen.

Relevé des personnes qui ont fait la déclaration prévue pour acquérir la qualité de Luxembourgeois. \*)

N <sup>o</sup> d'or- dre.	Noms et prénoms des déclarants	Profession	Domicile.	Date de la	
				Naissance.	Déclaration.
1	Dillenbourg, André.	Empl. d. ch.-d.-f.	Petange.	3 mai 1886.	14 mars 1908.
2	Franke, Daniel-Gottl	Couvreur en ard	Muhlenweg.	13 mai 1887.	26 avril 1908.
3	Jominet, Pierre-Léon	Facteur.	Kayl.	24 sept. 1888.	9 avril 1908.
4	Kaiser, François	Cultivateur.	Heffingen.	13 déc. 1886.	30 mars 1908.
5	Krischel, Mathias.	Journalier.	Diekirch.	1 <sup>er</sup> juillet 1887	3 avril 1908.
6	Muller, Jean	Mécanicien.	Oberkorn.	3 août 1888.	13 avril 1908.
7	Siebenborn, Martin.	Serrurier.	Wasserbillig.	3 févr. 1890.	25 avril 1908.
8	Spitzmuller, Fr.-Jos.	Serrurier.	Kroantgshof (Coutern).	15 mars 1890.	5 avril 1908.
9	Stange, François.	Peintre décora- teur.	Luxembourg.	29 févr. 1888	29 avril 1908.
10	Thomé, Chrétien.	Ouvrier-mineur.	Tetange.	4 janv. 1889.	28 mars 1908.
11	Dabée, Jean-Joseph	Sans profession.	Sanem.	20 avril 1888	21 mars 1908.
12	Lafontaine, Jean- François,	Cultivateur.	Dorscheider- hauschen (Dorscheid.)	15 déc. 1884.	25 févr. 1908.
13	Vivin, Marie Sym- phorien.	Négociant.	Mondercange.	2 août 1879	13 oct. 1907.
14	Wiesen, Gilles.	Cultivateur.	Asselborn,	14 mai 1859.	3 avril 1908.
15	Wolf, Gustavé.	Employé de com.	Niederanven.	26 mars 1887.	28 mars 1908.

\*) Les dix premiers ont fait la déclaration prévue à l'art. 9 du C. c., les quatre suivants, celle prévue à l'art. 10 du même Code, et le dernier, celle prévue à l'art. 10 de la Constitution.

Luxembourg, le 12 mai 1908.

Avis. — Société des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

Les inscriptions pour l'assemblée du 2 mai et n'ayant pas atteint le nombre exigé par les statuts, les actionnaires sont de nouveau convoqués en assemblée générale ordinaire pour le samedi, 30 mai prochain à 2 heures précises, au lieu habituel de ses réunions.

Pour assister à cette assemblée, les porteurs d'au moins vingt actions anciennes ou cent actions privilégiées ou d'un nombre de ces actions réunies représentant un capital nominal de 10.000 fr. devront déposer leurs titres et

retirer leur carte d'admission : à Luxembourg, au siège social, à la succursale et à Bruxelles, à la Banque de Paris et des Pays Bas, jusqu'au 16 mai, de 10 heures à 3 heures.

Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée. Le même actionnaire ne peut réunir plus de dix voix en son nom personnel ; comme fondé de pouvoirs, il peut réunir, en outre, vingt autres voix.

Des modèles de pouvoirs seront à la disposition des déposants.

*Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.*

Communes et sections intéressées.	Désignation des emprunts.	Date de l'échéance.	Numéros sortis au tirage				Caisse chargée du remboursement.
			à 100 fr.	à 250 fr.	à 500 fr.	à 1000 fr.	
Bettendorf-Bettendorf	24,250	4 <sup>es</sup> avril 1908		24			Caisse communale.
Höllerich	233,000	1 <sup>er</sup> juin 1908	101, 102		29, 381, 394		Banque Werling Lambert & C <sup>ie</sup> .
Dalheim-Filsdorf	20,000	id.	2, 11, 31, 118, 126, 137, 138, 157, 161, 190, 192, 199				id.
Flaxweiler	17,000	id.	10		10		id.
Lenningen-Lenningen	16,100	id.	2, 136				id.
id. Canach	48,800	id.	81, 112, 168				id.
id. Stadtbredimus	20,000	id.	42, 152				id.
Dudelange	100,000	1 <sup>er</sup> juillet 1908	237, 404		519, 621		id.
Hamm	49,900	id.	112				id.
Rumelange	150,000	id.	1, 36		200, 245, 258		id.
Tuntange	32,000	id.	101, 107, 123				id.
Betzdorf (Olingen)	20,000	id.	11, 60				id.
Mertert-Wasserbillig	43,000	id.	32, 83, 95				id.
Martinaeh-Berbourg	20,000	id.	39				id.
Rosport	46,000	id.	22, 67, 71				id.
Basbailin	23,600	id.	37		5		id.
Ville de Luxembourg.	2,100,000	id.	Série C. 16, 220, 311, 575, 691, 1285, 1826		Série B. 469, 569, 745, 1231, 1328, 1481, 1700, 1852, 2238, 2258,	Série A. 142, 373	id.
id.	id.	1 <sup>er</sup> janvier 1909	Série C. 125, 222, 354, 607, 1032, 1572, 1663, 1857		Série B. 74, 282, 333, 737, 1083, 1440, 1999, 2264, 2288, 2343	Série A. 124, 463	id.

Luxembourg, le 14 mai 1908.